

SE SOIGNER EN DOUCEUR



Une intervention de votre Assurance complémentaire

La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Un plus de la MC: jusqu'à 50 EUR d'intervention

Chiropraxie, acupuncture, psychologie et diététique: 10 euros par séance.

A partir du 1/1/2012, les séances d'ostéopathie ne sont pas concernées par ce formulaire. Elles sont uniquement remboursables sur base du reçu standardisé.

Vous pouvez cumuler les interventions pour les séances de diététique, psychologie, ostéopathie, chiropraxie et acupuncture jusqu'à un montant annuel de 50 euros, quel que soit votre âge.

Les prestataires doivent être reconnus par la mutualité. Pour la psychologie, les psychologues doivent être repris dans la liste établie par la Commission des Psychologues ou travailler dans les Centres de planning familial agréés par la mutualité.

Comment bénéficier de cet avantage?

Remettez à votre mutualité ce formulaire dûment complété ou l'attestation du prestataire de soins agréé munie d'une vignette jaune.

*Pour les affiliés en ordre de cotisation à l'Assurance complémentaire et dont le stage de 6 mois est accompli.
Le montant remboursé ne peut excéder le prix réellement payé par le bénéficiaire.*

Réservé à la Mutualité:

Codes prestations	Libellés	Montants
970 071	OSTEOPATHIE (jusqu'au 31/12/2011)	10 euros
970 082	CHIROPRIXIE	10 euros
970 093	ACUPUNCTURE	10 euros
997 861	PSYCHOLOGIE / CENTRES DE PLANNING	10 euros
997 216	DIETETIQUE	10 euros